



59-02-18

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h45.

ADOPTÉE


  
M. MICHEL LEBLANC,  
MAIRE SUPPLÉANT

  
MME DANIELLE CHEVRETTE  
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce 14 février 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 20 février 2018

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi vingtième jour du mois de février deux-mille-dix-huit (2018)**, à 16 h , le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. M. Serge Courchesne, trésorier, directeur général adjoint et greffier adjoint est également présent.

Messieurs les conseillers Martin Gélinas et Sylvain Bouchard sont absents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour



2. Adoption du règlement numéro 827-18 relatif à la gestion contractuelle
3. Adoption du règlement numéro 828-18 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses
4. Avis de motion - règlement numéro 829-18 décrétant des travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis et décrétant un emprunt n'excédant pas sept-millions-quatre-cent-soixante-dix milles dollars (7 470 000 \$)
5. Toute affaire se rapportant - Demande à la MRC de Roussillon - délégation de pouvoir - exécution des travaux de stabilisation des berges
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance

70-02-18

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

71-02-18

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 827-18 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 13 février 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 827-18 relatif à la gestion contractuelle.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

72-02-18

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828-18 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 13 février 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;





CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Madame Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 828-18 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

73-02-18

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 829-18 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS SEPT-MILLIONS-QUATRE-CENT-SOIXANTE-DIX MILLES DOLLARS (7 470 000\$)**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 829-18 décrétant des travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis et décrétant un emprunt n'excédant pas sept-millions-quatre-cent-soixante-dix milles dollars (7 470 000 \$).

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

74-02-18

**TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT - DEMANDE À LA MRC DE ROUSSILLON - DÉLÉGATION DE POUVOIR - EXÉCUTION DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine devra adopter un règlement d'emprunt pour financer les travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis ainsi que les dépenses d'honoraires professionnels rattachés;

CONSIDÉRANT que le projet de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis est à la fin de l'étape de conception des plans et devis et la MRC de Roussillon, en collaboration avec la Ville de Sainte-Catherine, se prépare pour la publication d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux dès cet été;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Roussillon de lui déléguer la responsabilité de toutes affaires se rapportant à l'exécution des travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis à Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.



75-02-18

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h10.

ADOPTÉE

M. MICHEL LEBLANC,  
MAIRE SUPPLÉANT

MME DANIELLE CHEVRETTE  
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce 21 février 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

  
Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 13 mars 2018

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi treizième jour du mois de mars deux-mille-dix-huit (2018)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Michel Béland et Sylvain Bouchard formant quorum sous la présidence de monsieur Michel LeBlanc, maire suppléant. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière par intérim ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier, directeur général adjoint sont également présents.

Madame la mairesse Jocelyne Bates est absente.

76-03-18

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la séance. Il est 19h30.

ADOPTÉE